

PA/PNRMR/ACHAT COMPTEURS SUIVI FLUX /2025/04

DCE/CCATP

1. Pouvoir adjudicateur

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc
Chemin de Nanteuil
51480 Pourcy
SIRET : 255 100 075 00027
contact@parc-montagnedereims.fr
Tel : 03 26 59 44 44
www.parc-montagnedereims.fr
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Technique :

Madame Emmanuelle DEON, Chargée de mission tourisme, loisirs et mobilités durables
e.deon@parc-montagnedereims.fr

Administratif :

Monsieur Éric LALLEMENT, Directeur adjoint, responsable administratif et financier
e.lallement@parc-montagnedereims.fr

2. Objet du marché public :

Achat de compteurs pour le suivi des flux de visiteurs (piétons et cyclistes) en forêt dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims – 3 en tranche ferme et 9 en option.

Code CPV 72212463-2 Services de développement de logiciels statistiques
75125000-8 Services administratifs dans le secteur du tourisme

- la livraison finale est attendue pour : au plus tard **le 31/05/2025**

En cas de confirmation de la Prestation Supplémentaire Eventuelle, la date de livraison s'entend, pose sur site réalisée au 30/06/2025.

Le respect de cette date de livraison est impératif en raison de la date d'éligibilité des dépenses de ce projet.

- Date limite de remise des offres : **28/02/2025 – 12h00**
- Négociation : La collectivité se réserve la possibilité de mise en place d'une négociation avec les candidats de son choix (3 mini) préalablement classés selon l'article 3 du DCE.
- Date de notification envisagée : **Semaine 11**
- Marché à procédure adaptée passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Le présent Marché est composé :
 - **d'une offre de base pour l'acquisition de 3 compteurs,**
 - **d'une Prestation Supplémentaire Eventuelle – PSE1 pour la pose de ces 3 compteurs**
 - **d'une option (OP2) pour l'acquisition d'un maximum de 9 compteurs supplémentaires dans un délai de 3 ans.**
- Délai de validité de l'offre :
 - Offre de base et PSE 1 : 2 mois
 - OP2 : 36 mois à compter de la notification de l'offre de base.
- La signature de la proposition commerciale par la Présidente ou son délégataire tiendra lieu d'acte d'engagement pour l'offre de base et la PSE 1.
- La signature des devis ultérieurs par la Présidente ou son délégataire tiendra lieu d'acte d'engagement pour l'option OP2. Dans le cadre de cette option OP2, le nombre de compteurs commandé sera fixé dans chaque devis, sans pouvoir dépasser au total 9 compteurs supplémentaires.

Propositions à déposer impérativement sur le profil acheteur www.proxilegales.fr

L'offre présentée par le candidat devra contenir :

- **Le présent DCE-CCATP complété, paraphé et signé,**
- Une note méthodologique précisant le matériel proposé et ses fonctionnalités, le mode de fonctionnement envisagé, un calendrier prévisionnel, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition.
- Un descriptif des moyens humains mobilisés pour cette prestation ainsi que les expériences/références du candidat en matière de prestations similaires en lien avec les thématiques,
- Un 1^{er} devis détaillé répondant à l'offre de base telle que décrite à l'article 5.1,
- Un second devis détaillé répondant à la PSE 1 tel que décrit à l'article 5.2,
- Un troisième devis détaillé pour l'option OP2 telle que décrite à l'article 5.3.
- Un tableau détaillant de manière claire et lisible les garanties proposées, les coûts récurrents à prévoir pour l'utilisation des outils proposés (notamment pour l'exploitation des données) ainsi que pour le maintien du fonctionnement de ces compteurs dans la durée (durée de vie des batteries, coût de remplacement....etc) permettant d'appréhender un coût complet.

Pour l'offre de base et la PSE 1, le prix sera ferme et non révisable. Le prix proposé devra inclure l'ensemble des frais liés à la prestation.

Pour l'option OP2, le prix P0 (soit prix à la date de remise de l'offre) sera révisable en fonction de la méthodologie de revalorisation proposée par le candidat, et inclure l'ensemble des frais liés à la prestation.

- soit application d'une formule d'indexation prédéterminée sur la base d'indices INSEE
- soit par fixation de tarifs annuels sur la période concernés
- soit par toute autre méthode clairement explicitée par le candidat.

3. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération :

Qualité technique de l'offre	50 %
<i>Dont note méthodologique détaillée présentant la compréhension des enjeux, la démarche envisagée, le phasage prévu, le calendrier et les délais à respecter</i>	25%
<i>Dont Références du candidat : qualité des moyens humains mobilisés, compétences et expériences en matière de prestations similaires, maîtrise des outils de collecte et d'analyse d'enquêtes,</i>	25%
Cout complet de la Prestation TTC	50 %
Total	100 %

Le cas échéant, ces critères seront également utilisés pour classer et inviter les candidats à une phase de négociation,

4. Descriptif technique de la prestation demandée

4.1 Contexte et périmètre du projet

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) est un territoire regroupant 65 communes sur un périmètre de 53 000 hectares, au cœur du Département de la Marne et au sein de la Région Grand-Est. Classée Parc naturel régional depuis 1976, la Montagne de Reims offre des paysages d'exception (avec son triptyque paysager « cultures, vignes, forêts ») et dispose de patrimoines remarquables mais fragiles – notamment avec ses milieux naturels.

Ce Parc péri-urbain est situé à proximité directe de Reims et d'Épernay, et à quelques kilomètres de Châlons-en-Champagne, les 3 villes les plus importantes de la Marne. Sa facilité d'accès, son massif forestier, ainsi que sa localisation au cœur de la Champagne, en font un territoire prisé par les visiteurs aussi bien pour les clientèles de proximité que les touristes nationaux et internationaux. L'œnotourisme et les activités de pleine nature sont deux éléments phares de l'attractivité touristique du PNRMR.

Le Parc dispose d'un parc « d'éco-compteurs » répartis sur le territoire permettant le suivi et l'analyse des flux de visiteurs. Il cherche aujourd'hui à compléter ce maillage par l'ajout de plusieurs nouveaux compteurs.

4.2 *Objet de la prestation demandée*

Achat ferme de 3 compteurs permettant la comptabilisation du nombre de passages de visiteurs avec différenciation entre piétons et cyclistes et d'un maximum de 9 compteurs supplémentaires en option.

5. Contenu détaillé de l'offre

5.1 *Offre de base*

**LE DCE 2025 04 COMPLET EST
UNIQUEMENT TELECHARGEABLE
SUR LE PROFIL ACHETEUR
WWW.PROXILEGALES.FR**

EXTRAIT

